LE PLUS GRAND ENSEIGNEMENT DE NOTRE HISTOIRE

L'HONORABLE STÉPHANE DION a été ministre des Affaires intergouvernementales de 1996 à 2003, soit plus longtemps que tout autre Canadien depuis la Confédération. À ce titre, il a contribué à la résolution d'innombrables négociations fédérales-provinciales en plus de jouer un rôle clé pour l'unité canadienne. Aussi responsable des langues officielles, il a été l'artisan d'un plan de relance fort bien reçu par les communautés.

Ministre de l'environnement de 2004 à 2005, il a obtenu l'un des budgets les plus verts de l'histoire du Canada et a contribué à sauver le Protocole de Kyoto lorsqu'il a présidé, à Montréal, la Conférence de l'ONU sur les changements climatiques.

Élu Chef du Parti libéral du Canada en 2006 et devenu Chef de l'Opposition officielle à la Chambre des communes, il a proposé un plan visionnaire pour rendre le Canada à la fois plus prospère, plus juste et plus vert. Après les élections fédérales de 2008, Stéphane Dion est demeuré député de Saint-Laurent-Cartierville où il a été réélu à sept reprises depuis 1996.

Avant d'entrer en politique, Stéphane Dion a été professeur de science politique, d'abord à l'Université de Moncton en 1984, puis à l'Université de Montréal de 1984 à 1995. Il est l'auteur de nombreuses publications.

Natif de Québec, il a étudié à l'Université Laval avant d'obtenir un doctorat d'État en sociologie de l'Institut d'études politiques de Paris. Il est titulaire d'un doctorat honorifique décerné par l'Université Carlos III de Madrid. Il a été Lauréat du Prix *Couchiching* 2011 pour le leadership en matière de politiques publiques. Il est membre du Conseil consultatif externe du *Yale Climate and Energy Institute.*

Actuellement, M. Dion préside le Comité des affaires législatives du caucus libéral et a été nommé Porte-parole libéral pour les affaires intergouvernementales, le Conseil privé de la Reine pour le Canada, la réforme démocratique, les langues officielles et la Francophonie. Enfin, il est porte-parole libéral au Sous-comité des affaires émanant des députés.

Alors que nous fêtons le 40e anniversaire de l'Association des études canadiennes et que nous nous dirigeons vers le 150e anniversaire de la Confédération, il est bon de se souvenir, comme ce livre le fait, que l'histoire du Canada mérite d'être connue et enseignée et qu'il nous faut à ce propos le « dialogue actif » auquel appelle Steven Schwinghamer. Non, l'histoire du Canada n'est pas morte ; plutôt, comme le dit Randy Boswell, elle survivra à tous ces prophètes de malheur qui annoncent sa mort. J'aimerais, en conclusion, insister sur ce qui me paraît être la principale raison qui justifie que cette histoire soit toujours davantage étudiée et scrutée sous toutes ses coutures.

Notre histoire n'est ni la plus illustre ni la plus étincelante, si l'on entend par ces termes la pompe, les conquêtes, la puissance. Mais au risque de provoquer, je soutiens qu'il y a peu d'histoires plus proches de l'idéal démocratique que celle du Canada. Même avec ses ratés et ses pages sombres, que ce livre mentionne, malgré ses sempiternelles

jalousies régionales, dont Donald J. Savoie se fait ici l'écho, l'histoire du Canada se compare avantageusement à celle des autres pays sous l'angle des valeurs de la démocratie libérale. Ne serait-ce que pour cela, il faut la connaître, car elle est riche d'enseignements pour l'avenir.

Le 11 mars 1998 a marqué le 150e anniversaire du gouvernement responsable au Canada. À cette occasion, l'historien Ged Martin, professeur à l'Université d'Édimbourg, a écrit :

> *« Pour ce qui est de la combinaison de la participation populaire, des droits de la personne et de l'autonomie gouvernementale, l'histoire canadienne n'a pas son égale dans le monde. »* [Traduction libre] [1]

Il n'est pas d'exploit dont un pays puisse être plus fier. Si nous en étions pleinement conscients, nous aurions souligné le 150e anniversaire de l'avènement du gouvernement responsable au Canada en 1998, au moins autant que les Français ont souligné, cette même année, et à juste titre, le 100e anniversaire du *J'accuse* d'Émile Zola. Et en 2012, nous n'aurions pas presque passé sous silence le trentième anniver-saire de la Charte canadienne des droits et libertés. Nous n'aurions pas non plus toléré que le gouvernement du Canada interrompe, à toutes fins pratiques, son appui aux études canadiennes à l'étranger, ce que Thomas H.B. Symons qualifie dans ce livre de « grave erreur ». Et nous mettrions davantage en relief la mémoire de John Peters Humphrey, le principal rédacteur de la déclaration universelle des droits de la personne, comme le rappelle Stuart Murray.

Il faut se rendre compte à quel point la démocratie parlementaire est, pour l'humanité, une conquête toute récente et encore bien partielle. Quand je faisais mes études universitaires, à la fin des années soixante-dix, les Européens de l'Est, la quasi-totalité des Sud-Américains et une large proportion des Méditerranéens et des Asiatiques vivaient sous des régimes autoritaires ou totalitaires. Dans les démocraties elles-mêmes, des partis et des idéologies prônant la dictature du prolétariat ou d'autres projets hostiles à la démocratie trouvaient une large audience dans les syndicats, les universités et les urnes.

La vague de démocratisation qui a déferlé au cours des deux dernières décennies du 20e siècle est l'un des phénomènes les plus extraordinaires de l'histoire de l'humanité. Des millions d'êtres humains ont obtenu les droits démocratiques que les Canadiens ont eu la chance d'acquérir beaucoup plus tôt.

En fait, le Canada a été un pionnier de la démocratie. Certes, la Virginie (en 1619) et le Massachussetts (en 1634) ont institué des assemblées élues ; mais nous les avons vite suivis, avec la Nouvelle-Écosse en 1758, l'Île-du-Prince-Édouard en 1773, le Nouveau-Brunswick en 1785 et le Bas et le Haut-Canada en 1792. Il est exceptionnel et admirable que depuis 1792, notre pays ait presque toujours été gouverné par un régime politique comportant une assemblée élue.

Ces assemblées étaient élues au suffrage restreint selon des procédures assez rudimentaires. L'élargissement du droit de vote et l'assainissement des mœurs électorales seront des conquêtes difficiles pour toutes les démocraties naissantes. Le Canada du XIXe siècle aura été, là aussi, un leader.

Le suffrage censitaire qui s'est instauré au Canada suivait sensiblement les mêmes règles qu'en Grande-Bretagne mais du fait de notre structure sociale plus égalitaire et de la moins grande concentration de la propriété, le suffrage a été, dans les faits, moins restreint chez nous.

Les pouvoirs des premières assemblées élues étaient beaucoup plus limités que ceux des parlements d'aujourd'hui. Là encore, le Canada a été à l'avant-garde des réformes. Je l'ai rappelé tout à l'heure : le système de gouvernement responsable au Canada a maintenant 165 ans, ce qui en fait l'un des plus anciens au monde. C'est en effet le 11 mars 1848 que Louis-Hippolyte Lafontaine est devenu le premier Premier ministre du Canada – qu'on appelait à l'époque la province du Canada – après que la coalition de députés réformistes des deux Canadas qu'il dirigeait avec Robert Baldwin eût convaincu le gouverneur général de nommer un conseil des ministres détenant l'appui de la majorité de l'assemblée. C'est à partir de ce moment-là que s'est établi un lien réel entre le peuple et ses gouvernants. Le gouvernement responsable avait aussi été mis en place quelques semaines plus tôt en Nouvelle-Écosse. Ces assemblées élues ont pu exercer des pouvoirs très étendus pour l'époque, notamment parce que, comme nous n'avons jamais eu de véritable aristocratie, nos Chambres hautes non élues n'ont pas eu la même emprise qu'en Grande-Bretagne.

Il aurait été de beaucoup préférable que l'autorité coloniale admette le gouvernement responsable sans qu'une goutte de sang soit versée, c'est-à-dire sans les rébellions qui ont été réprimées au Bas comme au Haut-Canada (le Québec et l'Ontario de l'époque). Mais il reste que dans l'ensemble, la conquête de la démocratie s'est effectuée chez nous dans des conditions bien plus pacifiques qu'ailleurs, sans qu'une révolution sanglante soit nécessaire pour abolir le despotisme royal, non plus qu'une guerre civile pour abolir l'esclavage. Cette comparaison ne doit pas quitter notre esprit quand nous étudions les rébellions au Canada, comme le souligne Allan Gordon.

Outre leur dimension démocratique, les rébellions de 1837-1838 au Bas-Canada ont eu une dimension nationale, à laquelle a réagi le rapport Durham avec son parti pris pour l'assimilation des Canadiens français. Mais il faut bien voir que les démocraties libérales naissantes du XIX^{e} siècle considéraient l'uniformisation active de leurs populations et l'assimilation linguistique comme la norme à suivre, au moyen notamment de l'instruction populaire conçue comme un moule unique. À ce chapitre, je peux citer le linguiste Jacques Leclerc : *« L'autoritarisme centralisateur qui consiste à imposer unilatéralement une seule langue partout sur le territoire en ignorant le pluralisme linguistique [...] allait de soi au 19^{e} siècle »* [2].

Aujourd'hui, on a tendance à oublier à quel point la valorisation du pluralisme linguistique et culturel est une valeur toute récente dans les démocraties. Cet oubli est certes le fait des nationalistes, dont Marc-André Éthier et David Lefrançois nous invitent à étudier l'idéologie de plus près. Mais même les esprits libéraux et progressistes du 19^{e} siècle tendaient à voir dans l'assimilation une condition nécessaire à l'égalité des chances pour les individus. Durham, par exemple, était certes un chaud partisan de l'empire, un assimilateur borné, un mange-Canadiens, mais, et c'est là le paradoxe, il était aussi un libéral épris d'égalité des chances, surnommé en son pays « Radical Jack », partisan du droit de vote, de l'éducation populaire et de la réforme agraire. Son rapport recommandait l'instauration du gouvernement responsable au Canada.

À la même époque que Durham, l'un des plus grands esprits de l'histoire du libéralisme, Tocqueville, cherchait le moyen d'assimiler les Algériens à la civilisation française.

Ce qui est exceptionnel au Canada, ce n'est pas que l'assimilation y ait été recherchée, c'est qu'elle n'ait pas triomphé. L'Union des deux Canadas, par laquelle Durham espérait assimiler les Canadiens français, a plutôt ouvert la voie à l'alliance Baldwin-LaFontaine. Les populations anglo-protestantes et franco-catholiques jetaient les bases de leur entente au lieu de s'étriper comme elles l'avaient trop souvent fait jusqu'alors, partout où les circonstances de l'histoire les avaient mises face à face. Sans cette entente, qui sait ce qui serait advenu du fait français au Canada. Il y a eu et il y a encore trop de francophones canadiens qui ont perdu leur langue, mais on trouvera difficilement un pays qui ait opposé un contrepoids plus efficace aux forces d'assimilation, en ce monde moderne où, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, le nombre de langues parlées diminue au lieu d'augmenter.

Cet apprentissage de la cohabitation par les populations britanniques et françaises les a préparées à faire un meilleur accueil aux nouveaux arrivants venus de tous les continents et à bâtir un fédéralisme qu'on a pu décrire comme une forme originale de fraternité.[3]

Il faut toujours se placer dans le contexte de l'époque, comme le rappelle à juste titre Hector MacKenzie. Par exemple, on peut considérer qu'il eût mieux valu que la Constitution de 1867 ait été à l'époque soumise à un référendum, au lieu de n'être approuvée que par le Parlement de l'Union. Mais le fait est que le système parlementaire qui prévalait dans la province du Canada des années 1860 *« était, à certains égards, en avance par rapport à tous les autres systèmes parlementaires du monde à l'époque »* [Traduction libre].[4] Aujourd'hui encore, il est trop peu de pays qui, comme le Canada, sont nés, sous leur forme moderne, d'un acte parlementaire plutôt que d'un acte violent.

En fait, le Canada est né bien avant 1867. Il est né de la poursuite opiniâtre d'un rêve, celui de Samuel de Champlain, superbement rapporté dans le livre de David Hackett Fisher : « Le rêve de Champlain » [5]. Hackett Fisher montre à quel point le projet que Champlain a voulu associer à la genèse du Canada était celui de la concorde des peuples, un monde sans guerre où les nations autochtones et européennes auraient appris les unes des autres et ensemble, formé quelque chose de plus grand que la somme de ses parties. Certes, l'histoire du Canada n'a pas été à la hauteur de cet idéal, de ce rêve ; mais il est bon de savoir que dès le départ, la réunion harmonieuse de peuples différents a inspiré le projet canadien.

C'est à travers cette histoire, malgré tous ses errements, ses faux pas, que le Canada est devenu un pays respecté, jouissant d'une excellente réputation ; un pays qui n'a jamais eu d'empire, a combattu courageusement durant les deux guerres mondiales et n'a envoyé ses troupes à l'étranger que pour défendre la justice et la démocratie ; un pays qui a su rassembler des populations différentes autour d'objectifs communs et a su allier cohésion d'ensemble et grande diversité. Le Canada, c'est aussi : des provinces et des territoires dont les forces se complètent, deux langues officielles qui sont des langues internationales, deux systèmes juridiques, le droit civil et la common law, qui nous permettent de parler le langage juridique de la grande majorité des pays, une situation géographique qui nous ouvre aux Amériques, à l'Europe et à l'Asie, une population multiculturelle qui donne prise sur tous les continents du globe. Nous avons su faire de notre diversité, de notre démocratie, de notre fédéralisme, de notre humanisme, une force dont nous aurons besoin plus que jamais, alors même que notre population devient elle-même de plus en plus diversifiée, comme le note Catherine Duquette dans le cas du Québec.

Gardons-nous de toute complaisance et soyons ambitieux pour le Canada, comme nous y exhorte notre Gouverneur général, le très honorable David Johnston. Prenons conscience que c'est dans l'aptitude à concrétiser les valeurs humanistes universelles que réside la vraie grandeur de notre pays. Telle est ma réponse à la question que pose Penney Clark quand elle se demande comment intéresser les nouvelles générations de Canadiens à l'histoire de leur pays. Tirons de notre histoire, de nos erreurs comme de nos succès, tous les enseignements qui nous aideront à poursuivre les objectifs bien identifiés par Stephen J. Toope : un pays prospère dont la mobilité sociale est l'une des plus fortes au monde, un pays accueillant qui tire avantage de la diversité culturelle de sa population, un pays qui exploite ses ressources tout en protégeant l'environnement, un Canada qui aide l'humanité à trouver la voie de la paix, de la justice et du développement durable.

Ce qu'il y a de plus admirable dans le Canada tient moins à ce qui lui est propre, comme son immensité tant célébrée, qu'à ce qu'il a d'universel. L'idéal canadien est celui d'un pays où l'être humain a les meilleures chances d'être considéré comme un être humain. Efforçons-nous de toujours nous rapprocher de cet idéal. Pour cela, une condition essentielle de la réussite est la connaissance de notre histoire.

NOTES

1 Citation reprise dans : Stéphane Dion, « Le respect de la démocratie au Canada », discours prononcé devant la faculté de Droit de l'Université de Montréal, 18 mars 1998. Le présent texte s'inspire de ce discours, que l'on trouvera dans : Stéphane Dion, *Le pari de la franchise, discours et écrits sur l'unité canadienne*, McGill-Queen's University Press, 1999.

2 Jacques Leclerc, *Langue et société*, Laval, Mondia Éditeurs, 1986.

3 Samuel V. LaSelva, *The Moral Foundations of Canadian Federalism : Paradoxes, Achievements, and tragedies of Nationhood*, McGill-Queen's University Press, 1996.

4 S. J. R. Noël, *Patrons, Clients, Brokers*, University of Toronto Press, 1990.

5 David Hackett Fisher, *Le rêve de Champlain*, Boréal.